

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2023-313

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Centre hospitalier de Roubaix /**

2023-11-01-00034 - Décision n° 2023-2762 du 1er novembre 2023 de délégation de signature accordée au titre de la suppléance de direction (2 pages) Page 3

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /**

2023-10-30-00002 - Décision du 30 octobre 2023 d'agrément d'une entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) - n° UD 59 ESUS 2023 003N 919 734 244 (2 pages) Page 5

## **Direction départementale des territoires et de la mer /**

2023-10-19-00012 - Arrêté du 19 octobre 2023 modifiant l'arrêté préfectoral du 29 juin 2022 portant composition de la commission départementale pour les préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord (4 pages) Page 7

2023-11-03-00005 - Arrêté préfectoral du 3 novembre 2023 modifiant la composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Valenciennes-Denain (4 pages) Page 11

## **Direction interdépartementale des routes Nord /**

2023-11-06-00003 - Arrêté n° T23-513N du 6 novembre 2023 prorogeant l'arrêté n° T23-443N du 25 septembre 2023 (3 pages) Page 15

2023-11-06-00001 - Arrêté préfectoral du 6 novembre 2023 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés et pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'État (7 pages) Page 18

2023-11-06-00002 - Arrêté préfectoral du 6 novembre 2023 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel (5 pages) Page 25

## **SNCF gares et connexions /**

2023-10-20-00006 - Décision du 20 octobre 2023 de déclassement du domaine public (2 pages) Page 30

**Objet : Délégation de signature accordée au titre de la suppléance de Direction**

**LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX,**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles D. 6143-33 et suivants fixant les modalités de délégation de signature des Directeurs,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2019 du Centre National de Gestion portant nomination de Monsieur Maxime MORIN en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Roubaix,

Vu l'arrêté ministériel en date du 13 novembre 2019 portant nomination au Centre Hospitalier de Roubaix de Madame Anne MADOIRE, en qualité de Directrice Adjointe,

Vu l'arrêté ministériel en date du 11 février 2016 portant nomination au Centre Hospitalier de Roubaix de Monsieur Guillaume COUVREUR, en qualité de Directeur Adjoint,

Vu l'arrêté ministériel en date du 5 mai 2020 portant nomination au Centre Hospitalier de Roubaix de Madame Caroline GREGOIRE, en qualité de Directrice Adjointe,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 février 2023 portant nomination au Centre Hospitalier de Roubaix de Monsieur Clément RAUEISER en qualité de Directeur Adjoint,

**DECIDE**

**Article 1 :**

En l'absence de Monsieur Maxime MORIN, Directeur du Centre Hospitalier de Roubaix, et au titre de la suppléance de Direction, délégation est donnée à Madame Anne MADOIRE, Secrétaire Général, à l'effet de signer tous actes, attestations et décisions, liés à la gestion de l'établissement, à la sécurité des personnes et des biens et à l'urgence des questions à traiter.

**Article 2 :**

En l'absence de Monsieur Maxime MORIN, Directeur du Centre Hospitalier de Roubaix, de Madame Anne MADOIRE, Secrétaire Général, et au titre de la suppléance de Direction, délégation est donnée à Monsieur Guillaume COUVREUR, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous actes, attestations et décisions, liés à la gestion de l'établissement, à la sécurité des personnes et des biens et à l'urgence des questions à traiter.

**Article 3 :**

En l'absence de Monsieur Maxime MORIN, Directeur du Centre Hospitalier de Roubaix, de Madame Anne MADOIRE, Secrétaire Général, de Monsieur Guillaume COUVREUR, Directeur Adjoint, et au titre de la suppléance de Direction, délégation est donnée à Madame Caroline GREGOIRE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer tous actes, attestations et décisions, liés à la gestion de l'établissement, à la sécurité des personnes et des biens et à l'urgence des questions à traiter.

Article 4 :

En l'absence de Monsieur Maxime MORIN, Directeur du Centre Hospitalier de Roubaix, de Madame Anne MADOIRE, Secrétaire Général, de Monsieur Guillaume COUVREUR et de Madame Caroline GREGOIRE, Directeurs Adjoints, et au titre de la suppléance de Direction, délégation est donnée à Monsieur Clément RAUEISER, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous actes, attestations et décisions, liés à la gestion de l'établissement, à la sécurité des personnes et des biens et à l'urgence des questions à traiter.

Article 5 :

La signature des délégataires mentionnés aux articles 1, 2, 3 et 4 doit être précédée de la mention « Pour le Directeur et par délégation » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom du signataire devront suivre sa signature.

Article 6 :

Madame Anne MADOIRE, Monsieur Guillaume COUVREUR, Madame Caroline GREGOIRE, Monsieur Clément RAUEISER, Madame la Trésorière du Centre Hospitalier de Roubaix, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature et de même objet.

Article 7 :

La présente délégation sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance et insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Roubaix le 1<sup>er</sup> novembre 2023

Le Directeur,

Maxime MORIN

Destinataires :

Trésorerie du CH de Roubaix

Les délégataires

DRH (dossier agent)

**Décision d'agrément d'une « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS)**  
**N° UD59 ESUS 2023 003 N 919 734 244**

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment ses articles 1er, 2 et 11 ;

Vu le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » régi par l'article L3332-17-1 du code du travail ;

Vu le décret n° 2015-760 du 24 juin 2015 pris pour l'application de l'article 1er, alinéa 15, de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ; pour les sociétés commerciales ;

Vu le décret n°2015-807 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pris en application de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et relatif aux fondations ;

Vu le décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015 pris pour l'application de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et relatif aux associations ;

Vu le décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ;

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 30 juin 2021, nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Vu l'arrêté du 19 septembre 2023 portant modification de la subdélégation de M. Emmanuel RICHARD aux agents de la direction départementale, de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord.

Vu la demande d'agrément reçue complète le 6 octobre 2023 présentée par l'association « LES CHIFFONNIERS DU NORD » sise 8, rue du Trieu du Quesnoy, 59390 TOUFFLERS.

Considérant que le dossier, objet de la demande, répond aux dispositions de l'article L3332-17-1 du code du travail et du décret n°2015-719 du 23 juin 2015 et de l'arrêté du 5 août 2015 précités.

## DECIDE

### Article 1 :

L'association « LES CHIFFONNIERS DU NORD » (ex DAG'INSERT) sise 8, rue du Trieu du Quesnoy, 59390 TOUFLERS. (SIRET N°919 734 244 00016) - code APE 88.99B) est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) en application de l'article L3332-17-1 du code du travail.

### Article 2 :

Cet agrément est accordé pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

### Article 3 :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 30 octobre 2023.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental de  
l'emploi, du travail et des solidarités  
Le responsable du pôle inclusif de l'emploi



Hugues VERSAEVEL



### Voies et délais de recours :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux devant le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord – 77, rue Léon Gambetta - BP 20501 – 59022 LILLE CEDEX,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 - 59033 LILLE CEDEX.

Ces recours ne sont pas suspensifs.

Service études, planification et analyses territoriales

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 29 juin 2022 portant composition de la commission  
départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord**

---

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment le titre Ier du livre II de la cinquième partie ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 112-1-1, et D. 112-1-11 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant monsieur Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant madame Fabienne Decottignies, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-158-0003 du 7 juin 2013 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2015 portant création et composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers modifié ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 11 octobre 2021 et du 29 juin 2022 portant renouvellement et composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne Decottignies, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Considérant la nouvelle désignation des suppléants pour le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Considérant l'élection de maître Alexandre Deswarte à la présidence de la chambre des notaires du Nord ;

Considérant l'élection de monsieur Guislain Cambier, président de la communauté de communes du pays de Mormal et maire de Potelle, en tant que sénateur ;

Considérant l'arrêt des activités de monsieur Bernard Delaby en tant que membre invité à participer aux séances de la commission ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2022 est modifié comme suit :

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, placée sous la présidence du préfet ou de son représentant, est composée comme suit :

1°- Le président du conseil départemental ;  
ou monsieur Patrick Valois, vice-président, suppléant ;  
ou monsieur Paul Christophe, conseiller départemental, suppléant ;  
ou monsieur Sébastien Seguin, conseiller départemental délégué, suppléant ;

2°- Deux maires désignés par l'association des maires du Nord :  
Monsieur Slimane Rahem, maire de Boursies ;  
Monsieur Jean-Luc Perat, maire d'Anor ;

3°- Le président d'un établissement public ou d'un syndicat mixte mentionné à l'article L122-4 du code de l'urbanisme et ayant son siège dans le département du Nord, désigné par l'association des maires du Nord :  
Monsieur Mickaël Hiraux, président de la communauté de communes Sud Avesnois et maire de Fourmies, titulaire ;

4°- Le président du conseil de la métropole européenne de Lille ;  
ou monsieur Jean-François Legrand, vice-président, suppléant ;

5°- Le président de l'association départementale et interdépartementale des communes forestières ;  
ou monsieur Michel Locuty, conseiller municipal de Trélon, suppléant ;

6°- Le directeur départemental des territoires et de la mer ;  
ou madame Anne- Sophie Delsaux, cheffe du service de l'économie agricole (SEA), suppléante ;  
ou madame Anne-Gaëlle Paris, cheffe de service adjointe du service de l'économie agricole (SEA), suppléante ;  
ou monsieur Nicolas Boulet, chef de l'unité urbanisme durable au service études, planification et analyses territoriales (SEPAT), suppléant ;

7°- Le président de la chambre d'agriculture compétente pour le département du Nord ;  
ou monsieur Hubert Vanderbeken, suppléant ;  
ou madame Christine Delefortrie, suppléante ;  
ou monsieur Jean-Jacques Meurant, suppléant ;

8°- Le président de la fédération des syndicats d'exploitants agricoles compétente pour le département du Nord ;  
ou monsieur Christian Duquesne, suppléant ;  
ou monsieur Michel Roger, suppléant ;

- Le président de la coordination rurale du Nord ;  
ou monsieur Carlos Descamps, suppléant ;  
ou monsieur François Violette, suppléant ;  
ou monsieur Hervé Rivenet, suppléant ;



- Le président de la confédération paysanne du Nord ;  
ou monsieur Bernard Coquelle, suppléant ;  
ou monsieur Jean-Michel Lepage, suppléant ;

- Le président des jeunes agriculteurs du Nord-Pas-de-Calais ;  
ou monsieur Jérémie Morelle, suppléant ;

9°- Le président de l'association terre de liens Hauts-de-France, au titre des associations locales affiliées à un organisme national à vocation agricole et rurale agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture ;  
ou monsieur Bernard Coly, suppléant ;  
ou monsieur Christophe Scheidecker, suppléant ;

10°- Un membre proposé par le syndicat des propriétaires privés ruraux du Nord :  
Monsieur Christophe Levecq ;  
ou monsieur Philippe Levecq, suppléant ;

11°- Le président du syndicat des propriétaires forestiers privés du Nord ;  
ou monsieur Paul Jourdel, suppléant ;

12°- Le président de la fédération des chasseurs du Nord ;  
ou monsieur Alain Richard, suppléant ;  
ou monsieur Jean-Louis Begard, suppléant ;

13°- Le président de la chambre des notaires du Nord ;

14°- Le président de la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais ;  
ou monsieur Nicolas Buriez, suppléant ;

- Le président du conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais ;  
ou monsieur Vincent Mercier, suppléant ;  
ou monsieur Benoît Gallet, suppléant ;

15°- Le directeur de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO), lorsque la commission examine un projet ou un document d'aménagement ou d'urbanisme qui a pour conséquence une réduction des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ;  
ou monsieur Olivier Russeil, suppléant ;  
ou madame Catherine Monnier, suppléante ;

16°- Le président de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Hauts-de-France, avec voix consultative ;  
ou monsieur Francis Vermersch, suppléant ;  
ou madame Anne-Catherine Vandercruyssen, suppléante ;

17°- Le directeur de l'agence territoriale de l'office national des forêts, avec voix consultative, lorsque la commission traite de questions relatives aux espaces forestiers ;  
ou madame Karine Toffolo, suppléante.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 29 juin 2022 portant renouvellement et composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, sont inchangées.

Article 3: En vue de l'information des tiers, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord. Il est notifié aux intéressés par la direction départementale des territoires et de la mer du Nord.

Article 4: La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **19 OCT. 2023**

Pour le préfet, et par délégation,  
la secrétaire générale



Fabienne Decottignies

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau nature et territoire

**Arrêté préfectoral modifiant la composition et nomination des membres  
de la commission consultative de l'environnement  
de l'aérodrome de Valenciennes-Denain**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le décret 2000-127 du 16 février 2000 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, monsieur Georges-François Leclerc ;

Vu le décret du 26 août 2021 nommant madame Amélie Puccinelli, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Nord, madame Fabienne Decottignies ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 portant création de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Valenciennes-Denain, en son article premier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2021 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Valenciennes-Denain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne Decottignies, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu la dissolution du comité de riverains de l'aérodrome pour la sauvegarde de l'habitat et de l'environnement (CRASHE) en date du 14 octobre 2021 ;

Vu la consultation effectuée auprès du groupement ornithologique et naturaliste (GON) du Nord Pas-de-Calais en date du 1 décembre 2022 et sa réponse en date du 12 mai 2023 confirmée le 13 octobre 2023 ;

Vu le départ de monsieur Stéphane Hespel de la société Gilles Polomé aviation ;

Considérant la nécessité de renouveler en partie le collège des représentants des professions aéronautiques et des associations ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord et du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> - L'article 1 de l'arrêté du 29 octobre 2021 est modifié.

Pour le collège des représentants des associations :

- le comité de riverains de l'aérodrome pour la sauvegarde de l'habitat et de l'environnement :  
Monsieur Philippe Devulder, titulaire et monsieur Didier Tichoux, suppléant ;  
  
est remplacé par
- le groupement ornithologique et naturaliste (GON) Hauts-de-France :  
Monsieur le président Alain Naessens, titulaire et madame Sarah Pischiutta, suppléante ;

Pour le collège des représentants des professions aéronautiques :

- la société Gilles Polomé AVIATION :  
Monsieur Gilles Polomé, titulaire et monsieur Stéphane Hespel, suppléant ;  
  
est remplacée par
- société Gilles Polomé AVIATION :  
Monsieur Gilles Polomé, titulaire ;

Article 2 - Le reste de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2021 demeure inchangé.

Article 3 - La composition et la nomination des membres est reprise en annexe.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 5 - Dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux peut être déposé auprès de monsieur le préfet du Nord, 12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 Lille Cedex ;
- un recours hiérarchique peut être déposé auprès de madame la ministre de la transition écologique - grande arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia - 92055 La Défense ;
- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Lille, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 cedex Lille.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique télerecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse par l'administration sur un recours gracieux ou hiérarchique au terme du délai de deux mois vaut rejet implicite. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Article 8 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission.

**03 NOV. 2023**

Fait à Lille, le  
Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe

  
Amélie Puccinelli

Annexe à l'arrêté préfectoral modifiant la composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Valenciennes-Denain : liste des membres

Collège des représentants des professions aéronautiques

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Valenciennes-Denain, aérodrome du Hainaut	Jacques Schneider	titulaire
	Dominique Savary	suppléant
association des usagers de l'aérodrome de Valenciennes-Denain	Thierry Denoyelle	titulaire
	Philippe Mine	suppléant
société Gilles Polomé aviation	Gilles Polomé	titulaire
		suppléant
société ULM technologie	José Lourenco	titulaire
	André Bisman	suppléant

Collège des collectivités locales

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
conseil régional Hauts-de-France	Jean-Michel Michalak	titulaire
		suppléant
conseil départemental du Nord	Jean-Noël Verfaillie	titulaire
	Béatrice Descamps-Marquilly	suppléant
communauté d'agglomération Valenciennes métropole	Renaud Cousin	titulaire
	Michel Raoult	suppléant
communauté d'agglomération de la porte du Hainaut	Bruno Raczkiewicz	titulaire
	Bernard Birembaut	suppléant

Collège des associations

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
groupement ornithologique et naturaliste (GON) Hauts-de-France	Alain Naessens, président	titulaire
	Sarah Pischietta	suppléant
fédération « Nord nature environnement »	Frédéric Bigot	titulaire
		suppléant
Denain-écologie	Jean-Philippe Vesin	titulaire
	Solange Lemoine	suppléant
atelier pour un développement durable dans le denais (A3D)	Alain Wozniak	titulaire
	Catherine Estaquet-Légrand	suppléant

Vu pour être annexé  
à mon arrêté du

**03 NOV. 2023**

Fait à Lille, le **03 NOV. 2023**  
Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe

*Amélie Puccinelli*  
Amélie Puccinelli





**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Nord**

**Arrêté n° T23 -513N prorogeant l'arrête T23-443N du 25 septembre 2023**

**Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A22**

**Sens Lille vers Belgique**

**Neutralisation de voie**

**Protection suite à accident**

**Commune de Marcq en Baroeul**

**LE PRÉFET COORDONNATEUR DES ITINÉRAIRES ROUTIERS**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE**

**PRÉFET DU NORD**

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-18, R 411-28, R 432-7,

**Vu** le Code Pénal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et Départements,

**Vu** le décret du 30 juin 2021 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord,

**Vu** l'arrêté du 19 juillet 2021, portant délégation de Monsieur le Préfet du Département du Nord à Monsieur Xavier DELEBARRE, Directeur Interdépartemental des Routes Nord,

**Vu** l'arrêté S\_2023-13-N en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, portant subdélégation de signature de Monsieur Xavier DELEBARRE à ses collaborateurs,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

**Vu** l'arrêté permanent d'exploitation référencé P\_21\_12\_N\_permanent et daté du 25 juin 2021,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté du 06 novembre 1992 modifié par des arrêtés subséquents,

**Vu** la circulaire du 19 janvier 2023 de M Le Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des transports, fixant le calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2023, et le mois de janvier 2024,

**Vu** la Note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national abrogeant la circulaire n°96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

**Vu** la demande en date du 06 novembre 2023 par laquelle Monsieur le Chef du District de Lille fait savoir qu'il est indispensable de réglementer la circulation sur l'autoroute A22 suite à un accident de la circulation survenu le samedi 16 septembre 2023,

**Considérant** qu'il s'agit d'un chantier « non courant » au sens de la circulaire n° 96.14 du 06 février 1996 abrogée par la note technique du 14 avril 2016,

**Considérant** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

Sur la proposition de M. le Directeur Interdépartemental des Routes Nord,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Les dispositions reprises à l'arrêté T23-443N du 25 septembre 2023 sont prorogés jusqu'au vendredi 17 novembre 2023 à 18h00, afin de permettre la sécurisation du secteur ayant été sujet à accident, de garantir la sécurité des usagers et du personnel intervenant.

Les horaires définis dans le présent article comprennent la pose et la dépose du balisage.

### **ARTICLE 2 :**

Les restrictions de circulation appliquées sur l'autoroute A22 consistent en :

#### **→ Sens Lille vers Belgique :**

- Neutralisation de la voie de rapide du PR 13+600 au PR 14+200 par balisage fixe traditionnel.

### **ARTICLE 3 :**

L'inter-distance entre ce chantier et d'autres chantiers « courants ou non courants » pourra être inférieure à la réglementation en vigueur.

### **ARTICLE 4 :**

La signalisation temporaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8e partie « signalisation temporaire » approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié et conforme aux recommandations du SETRA.

Le District de Lille de la DIR Nord est gestionnaire de la voie.



La pose, la maintenance et la dépose de l'ensemble des dispositifs de signalisation temporaire seront assurées par l'entreprise SOTRAVEER.

**ARTICLE 5 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, et dont copie sera adressée à :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, Sous-Préfet de Lille,  
M. le Directeur de Cabinet, sous-préfet de Lille,  
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord,  
M. le Chef du Service Régional des Transports de la DREAL Hauts de France,  
M. le Chef de l'Arrondissement Gestion de la Route Ouest – DIR Nord,  
M. le Chef du District du Lille – DIR Nord,  
M. le Chef du CIGT de Lille – DIR Nord,  
M. le Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de Lille-Ouest – DIR Nord,  
M. le Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention des 4 Cantons – DIR Nord,  
M. le Directeur zonal des CRS Nord de Lille,  
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Nord,  
MM. les Présidents des Syndicats de Transporteurs,  
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,  
M. le Directeur Départemental des Services de Secours et de Lutte contre l'Incendie du Nord,  
M. le Responsable du Service d'Aide Médicale d'Urgence du Nord,  
M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,  
M. le Président du Conseil Départemental du Nord.

**Lille, le 06 novembre 2023**  
**Le Préfet,**  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
**Le Directeur et par subdélégation,**  
**L'adjointe au chef du District de Lille**

**Anne-Sophie MONNIER**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Nord**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature  
aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord  
pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés**

**et**

**pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées  
sur le budget de l'État**

---

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Préfet Coordinateur des itinéraires routiers

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;  
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;  
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires ;  
Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;  
Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 25 juillet 2023 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à M. François dit « Xavier » DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord ;

Vu le protocole précisant l'organisation financière et comptable associant dans une démarche partagée les services prescripteurs dont la direction interdépartementale des routes Nord, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France et la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France signé le 5 janvier 2018 ;

Vu la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes du Nord,

## **ARRETE**

**Article 1er** : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée, en matière d'ordonnancement secondaire et en matière de passation de marchés publics, aux articles 2 et 6 de l'arrêté du 19 juillet 2021 susvisé sera exercée par :

- M. Jérôme DESCAMPS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord.

**Article 2** : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de :

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 90 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
  - Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de fonctionnement courant liés aux approvisionnements généraux et l'immobilier.
  - M. Thomas COURBON, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service des politiques et des techniques de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien, d'équipement de la route et de sécurité routière.
  - Mme Christine RIVOAL, ingénieur divisionnaire des TPE, adjointe au chef du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;
  - M. Romain BONHOMME, conseiller d'administration de l'écologie, chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Est.
  - M. Benoît GRAPARD, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
  - Mme Sophie ZIOLKOWSKI, ingénieur divisionnaire des TPE, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
  - Mme Gladys VANHEMELSDAELE, ingénieur divisionnaire des TPE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;

- Mme Solveig MASSE, ingénieur en chef des TPE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien et d'équipement de la route de la compétence de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Laurent GRANDJEAN, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint à la cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Frédéric JACQUES, ingénieur en chef des TPE, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien et d'équipement de la route de la compétence de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;

**Article 3:** Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 20 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
  - Mme Christine SAZY-HERCENT, responsable de la cellule communication ;
  - M. Pascal LEMAIRE, responsable de la cellule RH ;
  - M. Eddie GLOWACKI, responsable de la cellule informatique du secrétariat général ;
  - Mme Lucie TAILLIEZ, responsable de la cellule prospective et conseil de gestion ;
  - Mme Annie COORNAERT, responsable de la cellule achat, moyens généraux du secrétariat général ;
  - M. Alain DIPRE, responsable du pôle moyens généraux du secrétariat général ;
  - M. Laurent BOCQUILLON, responsable de la cellule prévention, hygiène et sécurité du secrétariat général ;
  - M. Luc BEAUDELOT, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
  - M. Charlelie BERTRAND, responsable de la cellule gestion des ouvrages d'art du service des politiques et techniques ;
  - Mme Séverine GALLAND, responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
  - Mme Mandy LEPEZ, adjointe au responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
  - M. Cyril CHEVALIER, responsable de la cellule gestion de trafic et mobilité intelligente du service des politiques et techniques ;
  - M. Romain PLANCKE, responsable de la cellule matériel du service des politiques et techniques ;
  - M. Vincent DELINS, responsable de la cellule Sécurité Routière ;
  - M. François-Xavier PAYER, chef du centre d'ingénierie et de gestion de trafic de Reims ;
  - M. Thomas LHEUREUX, chef du centre d'ingénierie et de gestion du trafic de Lille ;
  - M. Stève DUPONT, adjoint du chef d'ingénierie et de gestion du trafic de Lille
  - M. Stéphane MILLE, chef du district Littoral ;
  - M Hugo DELPLACE, adjoint au chef du district Littoral ;
  - M. Denis SELINGUE, adjoint au chef du district Littoral, responsable du pôle technique ;
  - M. Maxime MOUTON, chef du district Lille ;
  - Mme Anne-Sophie MONNIER, adjointe au chef du district Lille ;

- Mme Sylvie BOITEL, cheffe du district Amiens Valenciennes ;
- M. Yannick LAGIER, adjoint à la cheffe du district Amiens-Valenciennes ;
- M. Giuseppe MALARA, chef du district Reims Ardennes ;
- M. Antoine TELENTA, adjoint au chef du district Reims Ardennes ;
- M. Olivier BECRET, chef du district de Laon ;
- Mme Élisabeth WITKOWSKI, adjointe au chef du district de Laon ;
- M. Stéphane ROBERT, adjoint au chef du district de Laon ;
- M. Vincent TRITON, responsable de l'unité CIGT-EST ;
- M. Frédéric CAMUS, adjoint au responsable de l'unité CIGT-EST ;
- M. Maxime GRESSIER, chef de projets du SIR Ouest ;
- Mme Marie CALIO, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- Mme Charlotte GENDRON, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- Mme Anne-Laure DUSART, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- M. Alain AUGUSTYNIAK, chef de projets du SIR Ouest ;
- M. Stephan VANHEMELRIJK, chef de projets du SIR Ouest ;
- M. Sylvain OBINU, chef de projets du SIR Ouest ;
- Mme Karine AGACHE, cheffe de pôle du SIR Ouest ;
- M. Patrick MAERTEN, chef de pôle du SIR Ouest ;
- M. Christophe GERMAIN, chef de pôle du SIR Ouest ;
- Mme Karine DAVIAUD, cheffe de pôle du SIR Est ;
- M. Alexandre DAVIN, chef de pôle au SIR Est ;
- M. Sébastien ANTONIO, chef de pôle au SIR Est ;
- Mme Virginie MAILLEY, cheffe de projets du SIR Est ;
- M. Guillaume SALVAT, chef de pôle au SIR Est ;
- M. Quentin PAQUIN, chef de projets du SIR Est ;
- M. Arthur DELFAUD, chef de projets du SIR Est ;
- M. Hugo CERRONE, chef de pôle au SIR Est.

**Article 4** : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 4 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
  - Mme Bénédicte NOYON, responsable de la mission compétence recrutement du secrétariat général ;
  - Mme Odile VIDAL-SAGNIER, responsable du pôle immobilier du secrétariat général ;
  - M. Fabien GENESSEAU, responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
  - M. Guillaume BETRANCOURT, responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement gestion de la route ouest ;
  - M. Pierre BEAUVOIS, bureau de pilotage de l'arrondissement gestion de la route ouest ;
  - M. Arnaud SAENEN, chargé du Pôle maintenance du CIGT de Lille
  - M. Olivier LEONARD, chef du CEI de Clermont ;
  - M. Rosny LASSERRE, chef du CEI de Nanteuil ;
  - M. Thierry DEMOYENCOURT, chef du CEI de Laon ;
  - M. Patrick LESPINE, chef du CEI de Soissons ;

- Mme Fatiha EL MORABITI, cheffe du CEI d'Avesnes ;
- M. Nicolas LLOBEL, responsable intervention sécurité au district de Laon ;
- M. Jacques-Emmanuel DUMIOT, responsable intervention sécurité au district de Laon ;
- Mme Virginie CORNET, cheffe du CEI de Rethel ;
- M. Frédéric PARMENTIER, chef du CEI de Reims ;
- M. Sébastien COTRET, chef du CEI de Charleville Mézières ;
- M. Gérald BRISSEZ, chef du CEI d'Arras ;
- M. Bruno BALAWADJER, chef du CEI de Dourges ;
- M. Silvio COMINOTTO, chef du CEI de Dourges ;
- M. Emmanuel HERICOTTE, chef du CEI d'Amiens ;
- M. Didier JENDRZEZAK, chef du CEI de Valenciennes ;
- M. Christophe MONNIAUX, chef du CEI de Valenciennes ;
- M. Medhi BURY, chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Charly BLONDEZ, chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Sébastien PECQUEUX, chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Alexandre FOURNET, chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Franck BLARY, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- M. Stéphane LE PRIOL, chef du CEI de Peuplingues ;
- M. Hervé KIRKET, chef du CEI de Steenvoorde ;
- M. Antonio BARTOLINI, chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Yvon THIRE, responsable du site de Beauvais de l'Équipe Spécialisée Travaux.

**Article 5** : En cas d'urgence impérieuse au sens de l'article R2122-1 du Code de la commande publique, délégation est donnée aux cadres de permanence désignés ci-après, à l'effet d'engager les dépenses et de signer tous les marchés publics et tous les actes qui s'y rattachent, durant leurs périodes de permanence respectives et dans la limite de ce qui est strictement nécessaire pour faire face à cette urgence impérieuse :

- M. Jérôme DESCAMPS, directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, directeur adjoint des techniques et de l'ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Thomas COURBON, chef du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Christine RIVOAL, adjointe au chef du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Frédéric JACQUES, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route du secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Laurent GRANDJEAN, adjoint à la cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Benoît GRAPARD, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Sophie ZIOLKOWSKI, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;

**Article 6** : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de constater un service fait et de transmettre un ordre de payer dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus) ; cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021.

Cette habilitation recouvre le rôle de « gestionnaire » dans Chorus DT.

- M. Alain DIPRE ;
- Mme Annie REGNIER ;
- M. Bertrand COMBAZ ;

**Article 7** : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de valider dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus DT) les ordres de mission des agents après accord du supérieur hiérarchique.

Cette habilitation recouvre le rôle de « gestionnaire contrôleur » dans Chorus DT.

- M. Alain DIPRE ;
- M. Bertrand COMBAZ ;
- Mme Marie-Christine BONPAIN ;
- Mme Valérie ALBERTY ;
- Mme Marie CALIO ;
- Mme Martine ERBA ;
- Mme Karine DAVIAUD ;
- M. Jérôme NOTREDAME ;
- Mme Isabelle CARON ;
- Mme Nathalie BAUDE ;
- Mme Céline COUPPEY ;
- Mme Anne-Sophie MONNIER ;
- Mme Alexandra CARRON ;
- Mme Isabelle VAZZOLER ;
- Mme Agnès ROUSSEAUX ;
- Mme Nathalie BAUD'HUIN
- Mme Maryse CAPELLE ;
- Mme Sylvie DELVALLEZ ;
- Mme Christine DEJONGH ;
- Mme Nathalie GRAF ;
- Mme Valérie BART ;
- Mme Anaïs PIENNE ;

**Article 8** : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus).

Cette habilitation recouvre le rôle de « saisisseur » dans Chorus Formulaire.

- Mme Nathalie BAUD'HUIN
- Mme Maryse CAPELLE ;
- Mme Sylvie DELVALLEZ ;
- Mme Sylvie RIQUET VIEIRA ;
- Mme Nathalie GRAF ;
- Mme Christine DEJONGH ;
- Mme Marie-Laure SARA ;
- Mme Camille VILACA ;
- Mme Chantal CUVILLIEZ ;
- Mme Véronique KOS ;
- Mme Nawel SAADAOUI ;

- Mme Nathalie BAUDE ;
- Mme Isabelle CARON ;
- Mme Céline COUPPEZ ;
- M. Maxime THOMAS ;
- Mme Agnès ROUSSEAU ;
- M. Valentin COEVOET ;
- Mme Anne-Marie DEROCH ;
- Mme Laetitia LOUIS CASTEL ;
- M. Freddy SONTA
- Mme Laurence BLIN ;
- Mme Vanessa LAHOSSINE ;
- M. Jérôme NOTREDAME ;
- Mme Martine ERBA ;
- M. Nicolas DELATTRE ;
- Mme Nadège LECOCQ ;
- Mme Laurence CORNARD ;
- Mme Aurore DROISSART ;
- M. Fabien MARGUERITE ;
- Mme Bernadette GLOVANIA ;
- Mme Emmanuelle BLONDEL ;
- M. Fabrice MARGUE ;
- Mme Valérie ALBERTY ;
- M. Cyrille GALLIN ;
- Mme Valérie DUBOIS.

**Article 9** : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2023 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés et pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'État.

**Article 10** : Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord.

Fait à Lille, le **- 6 NOV. 2023**

Pour le préfet coordonnateur des itinéraires routiers,  
 préfet de la région des Hauts de France,  
 préfet du Nord,  
 et par délégation,  
 Le directeur interdépartemental des routes Nord

X. DELEBARRE





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Nord**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature  
aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord  
pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel**

---

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Préfet Coordinateur des itinéraires routiers

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;  
Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;  
Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Hauts de France, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 25 juillet 2023 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à M. François dit « Xavier » DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord  
Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes du Nord,

**ARRETE**

**Article 1er** : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er de l'arrêté du 19 juillet 2021 susvisé sera exercée dans l'ordre suivant par :

- M. Jérôme DESCAMPS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée.
- Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée ;

**Article 2** : Délégation de signature est consentie à l'effet de signer les ordres de mission sur le territoire national ;

Ainsi qu'en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie pour signer les ordres de mission internationaux valables pour les déplacements d'une journée ; dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

- Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord
- M. Thomas COURBON, chef du service des politiques et techniques ;
- Mme Christine RIVOAL, adjointe au chef du service des politiques et techniques ;
- M. Frédéric JACQUES, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Laurent GRANDJEAN, adjoint à la cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Benoît GRAPARD, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Mme Sophie ZIOLKOWSKI, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;

**Article 3** : Délégation de signature est consentie à Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, à M. Pascal LEMAIRE, responsable de la cellule RH, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion du personnel listés dans les sections de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021.

**Article 4** : Délégation de signature est consentie à l'effet de signer les actes courants en matière de gestion du personnel :

- Congés annuels ;
- Autorisations spéciales d'absence, sous réserve de production de justificatif ;

concernant les agents placés sous leur autorité et dans le cadre de leurs attributions respectives :

- Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale
- M. Thomas COURBON, chef du service des politiques et techniques ;
- Mme Christine RIVOAL, adjointe au chef du service des politiques et techniques ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Laurent GRANDJEAN, adjoint à la cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Benoît GRAPARD, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Frédéric JACQUES, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Mme Sophie ZIOLKOWSKI, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Christine SAZY-HERCENT, responsable de la cellule communication ;
- M. Vincent TRITON, responsable de l'unité CIGT-EST ;
- M. Frédéric CAMUS, adjoint au responsable de l'unité CIGT-EST ;
- M. Yvon THIRE, responsable du site de Beauvais de l'EST ;
- Mme Martine ERBA, responsable du pôle administratif et comptabilité des marchés publics du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Karine AGACHE, cheffe du pôle ouvrages d'art et environnement au service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Patrick MAERTEN, responsable du pôle chaussées et équipements de sécurité routière du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Christophe GERMAIN, responsable du pôle travaux du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Alain AUGUSTYNIK, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Maxime GRESSIER, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Marie CALIO, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Charlotte GENDRON, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Anne-Laure DUSART, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Stephan VANHEMELRIJK, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Sylvain OBINU, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Karine DAVIAUD, responsable du pôle affaires générales du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Mme Laurence BLIN, en suppléance de la responsable du pôle affaires générales du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Alexandre DAVIN responsable du pôle terrassement et chaussées du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Sébastien ANTONIO, chef du pôle travaux du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M Guillaume SALVAT, chef du pôle assainissement environnement tracé du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Hugo CERRONE, chef du pôle ouvrages d'art équipements du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Charlelie BERTRAND, responsable de la cellule gestion des ouvrages d'art du service des politiques et techniques ;
- M. Luc BEAUDELLOT, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;

- M. Romain PLANCKE, responsable de la cellule matériel du service politiques et techniques ;
- M. Cyril CHEVALIER, responsable de la cellule gestion de trafic et mobilité intelligente du service des politiques et techniques ;
- Mme Sandrine LAINE, responsable du pôle connaissance du patrimoine et SIG de la cellule politiques de la route ;
- Mme Séverine GALLAND, responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
- Mme Mandy LEPEZ, adjointe au responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
- M. Vincent DELINS, responsable de la cellule Sécurité Routière ;
- Mme Lucie TAILLIEZ, responsable de la cellule prospective et conseil de gestion ;
- Mme Annie COORNAERT, responsable de la cellule achats, moyens généraux du secrétariat général ;
- M. Alain DIPRE, responsable du pôle moyens-généraux de la cellule achats, moyens généraux ;
- Mme Odile VIDAL-SAGNIER, responsable du pôle immobilier de la cellule achats, moyens généraux ;
- Mme Vinciane DELTOMBE, responsable du pôle achats de la cellule achats, moyens généraux ;
- M. Pascal LEMAIRE, responsable de la cellule ressources humaines ;
- Mme Bénédicte NOYON, responsable de la mission compétence recrutement de la cellule ressources humaines ;
- Mme Lucie SZAREK, responsable du pôle gestion de proximité de la cellule ressources humaines ;
- M. Frédéric PERCHE, responsable du pôle effectifs, promotions et mobilités de la cellule ressources humaines ;
- M. Laurent BOCQUILLON, responsable de la cellule prévention, hygiène et sécurité du secrétariat général ;
- M. Eddie GLOWACKI, responsable de la cellule informatique du secrétariat général ;
- M. Fabien GENESSEAU, responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Guillaume BETRANCOURT, responsable du bureau de pilotage à l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest
- M. Pierre BEAUVOIS, bureau de pilotage de l'arrondissement gestion de la route ouest ;
- M. Thomas LHEUREUX, chef du CIGT de Lille ;
- M. Stève DUPONT, adjoint au chef du CIGT de Lille ;
- M. Arnaud SAENEN, chargé du Pôle maintenance du CIGT de Lille
- M. Stéphane MILLE, chef du district littoral ;
- M Hugo DELPLACE, adjoint au chef du district Littoral ;
- M. Denis SELINGUE, adjoint au chef du district Littoral, responsable du pôle technique ;
- M. Franck BLARY, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- M. Stéphane LE PRIOL, chef du CEI de Peuplingues ;
- M. Hervé KIRKET, chef du CEI de Steenvoorde ;
- M. Antonio BARTOLINI, chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Maxime MOUTON, chef du district Lille ;
- Mme Anne-Sophie MONNIER, adjointe au chef du district de Lille ;
- M. Christophe QUERTANT, responsable administratif du district de Lille ;
- M. Mehdi BURY, chef de CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Charly BLONDEZ, chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Sébastien PECQUEUX, chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Alexandre FOURNET, chef du CEI de Lille Ouest
- Mme Sylvie BOITEL, cheffe du district Amiens-Valenciennes ;
- M. Yannick LAGIER, adjoint à la cheffe du district Amiens-Valenciennes ;

- M. Didier JENDRZEZAK, chef du CEI de Valenciennes ;
- M. Christophe MONNIAUX, chef du CEI de Valenciennes ;
- M. Bruno BALAWADJER, chef du CEI de Dourges ;
- M. Silvio COMINOTTO, chef du CEI de Dourges ;
- M. Emmanuel HERICOTTE, chef du CEI d'Amiens ;
- M. Gérald BRISSEZ, chef du CEI d'Arras ;
- M. Giuseppe MALARA, chef du district Reims-Ardennes ;
- M. Antoine TELENTA, adjoint au chef du district Reims Ardennes ;
- M. Sébastien COTRET, chef du CEI de Charleville Mézières ;
- Mme Virginie CORNET, cheffe du CEI de Reithel ;
- M. Frédéric PARMENTIER, chef du CEI de Reims ;
- M. Olivier BECRET, chef du district de Laon ;
- Mme Élisabeth WITKOWSKI, adjointe du chef du district de Laon ;
- M. Stéphane ROBERT, adjoint au chef du district de Laon ;
- M. Rosny LASSERRE, chef du CEI de Nanteuil ;
- M. Thierry DEMOYENCOURT, chef du CEI de Laon ;
- M. Olivier LEONARD, chef du CEI de Clermont ;
- M. Patrick LESPINE, chef du CEI de Soissons ;
- Mme Fatiha EL MORABITI, cheffe du CEI d'Avesnes ;
- M. Nicolas LLOBEL, responsable intervention sécurité au district de Laon ;
- M. Jacques-Emmanuel DUMIOT, responsable intervention sécurité au district de Laon ;

**Article 5** : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2023 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés et pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'État.

**Article 6** : Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord.

**- 6 NOV. 2023**

Fait à Lille, le

Pour le préfet coordonnateur des itinéraires routiers,  
 préfet de la région des Hauts de France,  
 préfet du Nord,  
 et par délégation,  
 Le directeur interdépartemental des routes Nord

X. DELEBARRE

## DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : **NO0230-01**

### SNCF Gares & Connexions

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire portant création de SNCF Gares & Connexions à compter du 1er janvier 2020,

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports, notamment son article 3,

Vu le décret n° 2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports,

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions au Directeur des Grands Projets de SNCF Gares & Connexions en date du 9 septembre 2020,

Vu l'autorisation de la préfecture en date du 18 août 2023,

Considérant que les biens ne sont plus affectés aux missions de SNCF Gares & Connexions.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1**

Les terrains appartenant à SNCF Gares et Connexions, sis Place de la gare à Fourmies (59), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur les plans joints à la présente décision sous teinte rose/rouge, sont déclassés du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
59249	Fourmies	AL	789	894
59249	Fourmies	AS	439	146
			TOTAL	1040 m <sup>2</sup>

**ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département du Nord et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Nord

Fait à Paris  
Le 20/10/2023

**Stéphane LERENDU**  
Directeur des Grands Projets

